

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

Eclairage public dans les villages, résultats de la consultation

Il y a plusieurs années, avant la fusion, les communes de Treschenu-Creyers et de Châtillon-en-Diois se sont interrogées sur la nécessité de maintenir l'éclairage public nocturne entre 23h ou minuit et 5 ou 6h du matin.

Elles avaient chacune de leur côté pris des décisions différentes :

- A Treschenu-Creyers pour une extinction de 23 h à 6 h : une délibération du conseil municipal de 2016 avait acté cette décision.

- A Châtillon-en-Diois le conseil municipal avait opté pour un abaissement de la lumière qui a été mis en place.

Ces décisions différentes ont entraîné l'installation de luminaires différents. Les luminaires de Treschenu-Creyers ne sont pas équipés pour un abaissement de la luminosité, leur équipement

nécessiterait un investissement financier important de l'ordre de 34 000 € HT.

La mise en place par le SDED, gestionnaire de l'éclairage public, de l'extinction nocturne au printemps dernier dans les villages, sans une réelle information des habitants a déclenché le mécontentement de certains.

Le SDED a donc rétabli l'éclairage toute la nuit et nous avons mis en place une démarche d'information et de concertation avec les habitants des villages.

Une réunion d'information s'est déroulée le 20 octobre dernier en présence du maire, de membres du Conseil Municipal, du SDED et du Parc du Vercors. La démarche s'est poursuivie par l'envoi d'un questionnaire à tous les habitants des villages.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de cette enquête qui fait apparaître une majorité en faveur de l'extinction une partie de la nuit.

Consultation du 20 octobre au 15 décembre 2021

	ARCHIANE	BENEVISE	MENEE	MENSAC	LES NONIERES	Total
Questionnaires envoyés	15	39	35	20	50	159
Retour de questionnaires	9	26	24	15	29	103
Pourcentage	60,00 %	66,67 %	68,57 %	75,00 %	58,00 %	64,78 %

3 questionnaires sont arrivés après la date du 15 décembre 2021

Choix d'une extinction de 23h à 6h (ou de 24h à 6h)

	ARCHIANE	BENEVISE	MENEE	MENSAC	LES NONIERES	Total
OUI	8 88,89 %	13 50,00 %	8 33,33 %	11 73,33 %	22 75,86 %	62 60,19 %
NON	0 0,00 %	12 46,15 %	15 62,50 %	3 20,00 %	5 17,24 %	35 33,98 %
SANS AVIS	1 11,11 %	1 3,85 %	1 4,17 %	1 6,67 %	2 6,90 %	6 5,83 %

Question 5, réponse regroupée pour l'ensemble des villages

Sentiment d'insécurité	35	33,98 %
Difficulté à vous déplacer	30	29,13 %
Sentiment d'isolement	30	29,13 %
Sentiment d'insécurité routière	17	16,50 %
Autres	0	0,00 %

Alors que la transition énergétique est d'actualité, les intérêts de cette démarche sont multiples :

- Réduction de la facture d'électricité : L'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit présente l'avantage d'être un dispositif simple, fiable et bon

marché pour engendrer des économies d'énergie et financières. Il s'adapte à l'ensemble des installations des villages.

- Protection de l'environnement : L'extinction participe à la réduction des consommations

Question 6 : raisons invoquées										
	Sans effet		Effets faibles		Sans avis		Effets importants		Effets très importants	
Sécurité des déplacements	18	17,48 %	27	26,21 %	2	1,94 %	28	27,18 %	12	11,65 %
Protection de la santé humaine	22	21,36 %	17	16,50 %	13	12,62 %	21	20,39 %	13	12,62 %
Protection de la faune et de la flore	21	20,39 %	15	14,56 %	10	9,71 %	20	19,42 %	20	19,42 %
Economies d'énergie, diminution des gaz à effet de serre	11	10,68 %	24	23,30 %	3	2,91 %	21	20,39 %	28	27,18 %
Réduction de la pollution lumineuse	7	6,80 %	21	20,39 %	6	5,83 %	17	16,50 %	43	41,75 %
Risques d'insécurité	22	21,36 %	19	18,45 %	9	8,74 %	20	19,42 %	15	14,56 %
Economies financières pour la commune	2	1,94 %	23	22,33 %	10	9,71 %	21	20,39 %	31	30,10 %

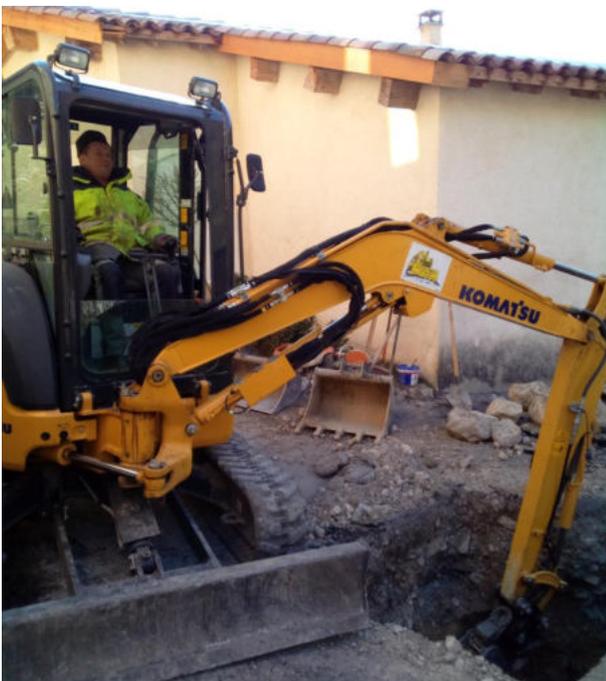
d'énergie et de gaz à effet de serre. Cette solution présente également l'avantage de diminuer les impacts de la lumière artificielle sur l'environnement nocturne et d'améliorer le respect des rythmes de la faune et la flore.

- Amélioration de la qualité de vie des riverains : L'extinction diminue les perturbations biologiques et de ce fait améliore le sommeil et les défenses immunitaires.

Suite et fin des travaux d'enfouissement de réseaux dans le village des Nonières :

La dernière étape vient d'être franchie et, après les poteaux télécom, ce sont les poteaux qui supportaient les lignes électriques qui viennent de disparaître. Les habitants et visiteurs peuvent maintenant apprécier les paysages depuis le village sans la véritable toile d'araignée qui existait à certains endroits... C'est une réalisation très appréciée.

Dans la foulée, le poteau "oublié" à Menée en 2016 a été enlevé lui aussi.



- Amélioration de l'observation de la voûte céleste : L'extinction permet une meilleure observation du ciel ce qui est un plaisir pour les yeux.

Au vu de tous ces éléments le conseil municipal de la commune nouvelle prendra une décision et les habitants en seront informés.



Archiane : Travaux pour l'assainissement

Les travaux d'assainissement du village d'Archiane ont enfin commencé. L'entreprise Fraboulet a débuté un peu avant Noël au niveau de la future station d'épuration et est remontée en installant les canalisations jusqu'au coeur du village où se trouve actuellement la pelle mécanique. L'équipe qui travaille sur place ne rencontre pas de difficulté particulière.

Informations municipales :

Comptes rendus des conseils municipaux

Étant donné la longueur des comptes rendus, ceux-ci seront signalés dans l'Echo et seront disponibles sur le site dès qu'ils auront été validés : <https://www.mairie-chatillonendiois.fr/>

Echo version pdf cliquez ici : CR du conseil du 11 janvier 2022

Covid, les consignes

sur le site de la mairie : <https://www.mairie-chatillonendiois.fr/spip.php?article97>

**Echo version pdf cliquez ici : Dernières consignes sanitaires en vigueur
communiquées par la préfecture**

Programme d'aide aux proches aidants

Ce programme est financé par le département et les acteurs de l'action sociale. Sur le terrain l'action passe par des associations locales et les communes sont sollicitées pour fournir les salles nécessaires : à Châtillon, la salle des associations pour les groupes de parole et la salle Kubnick pour les ateliers bien-être (Pilates).

Renseignez vous au numéro indiqué !



Être proche aidant

Séances de soutien
aux proches aidants
Secteur de CHATILLON
(Gratuit / sans engagement)
Premier semestre 2022
Agenda des
rencontres
(Sans RDV)

- Ateliers de bien être corporel et physique (Salle Kubnick) Les mardis de 14 H à 15 H 30 (8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin)
- Groupes de parole les lundis (salle des associations) de 14 H à 16 H (7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 4 juillet)

Séances animées par Antoine DUCLOUX (Formateur) et Mina RETALI (Educatrice sportive, enseignante Pilates et mouvement dansé).
Rencontres individuelles sur demande.

Contact : Association 
06 89 95 13 00

 Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes

 commune nouvelle
CHÂTILLON-EN-DIOIS

Ne pas jeter sur la voie publique

File EL.DIO / Kamdiaprood

Acte de civisme !

Dimanche 23 janvier dernier dans l'après-midi, Noam LAURENT a trouvé un portefeuille, sur le parking de la gare, devant le bureau de Groupama.

Tenant à tout prix à le restituer à son propriétaire et aidé par quelques habitants et grâce aux ressources d'internet, il a pu trouver l'adresse de ce propriétaire. Le portefeuille a ainsi été rapatrié à Crest le soir même.

La municipalité tient tout particulièrement à féliciter ce jeune Châtillonnais pour sa détermination et son honnêteté qui a permis un dénouement favorable à cet événement.

Objets trouvés :

Si vous pouvez identifier rapidement le propriétaire, vous pouvez le contacter pour lui rendre l'objet perdu. À défaut merci de rapporter l'objet à la mairie où il sera inventorié. Il arrive que les objets

soient remis à un commerçant proche du lieu de perte. Nous les remercions et leur demandons s'ils en restent dépositaires de bien vouloir les apporter à la mairie au bout de quelques jours.

Si vous avez perdu quelque chose, renseignez-vous à proximité du lieu de perte (commerces) puis auprès de la mairie.

Contrairement à une idée reçue les objets trouvés restent à leur propriétaire pendant 3 ans.

L'article 2276 du Code civil dispose que :

"En fait de meubles, la possession vaut titre.

Néanmoins, celui qui a perdu ou auquel il a été volé une chose peut la revendiquer pendant trois ans à compter du jour de la perte ou du vol, contre celui dans les mains duquel il la trouve ; sauf à celui-ci son recours contre celui duquel il la tient."

Altruisme* chemin de l'Abeureau !

23 décembre 18 heures il fait nuit noire dans ce chemin de l'Abeureau qui descend vers les berges du Bez. Une conductrice arrive qui souhaite déposer rapidement son bagage dans le gîte "les Paons du Jour" et rejoindre ensuite sa fille Frédérique et son gendre, mon fils Rémy, c'est la veille de Noël. Un camion plein phares arrive en face l'obligeant, éblouie, à se garer sur le côté devant chez Eric Caille. Elle redémarre mais sans s'apercevoir qu'elle a accroché une grosse pierre ronde qui roule devant son véhicule. Au moment de tourner sur la gauche vers le gîte la pierre se coince sous la voiture qui ne peut plus avancer une roue en l'air.

Nous arrivons et constatons l'incident. Impossible d'avancer ou reculer. Nos garagistes appelés ne peuvent venir à notre secours. Dernier recours, Eric Vanoni se déplace pour voir les dégâts. Nous tentons de soulever le véhicule. Peine perdue ! C'est trop lourd.

Soudain, voici deux voisins qui sortent d'on ne sait où dans ce noir. L'un avec un bonnet de père Noël qui clignote, le second avec un

bonnet enfoncé sur le chef. Je ne les reconnais pas ! Un cric à la main puis des petits madriers et des coups de manivelle, voilà la voiture soulevée. La pierre est si lourde qu'il faut se mettre à deux pour la déplacer sur le côté. Nous remercions chaleureusement les deux intervenants qui partent aussi vite que venus.

C'est alors que je demande au maire : mais qui sont ces deux personnes ? Ce sont Jean-Marc Dorille pompier à Châtillon et Jérôme Laurent maraîcher, voisins en face du gîte. Le lendemain Bruno Mizzi contrôlait que rien n'était gravement touché : à part de la tôle froissée la voiture pouvait être utilisée.

Une fois les fêtes passées, la conductrice rentrée chez elle sans problème, a souhaité remercier Jérôme et Jean-Marc. Ce sera le dernier livre écrit en 2021 par le chanteur Antoine : "Escale en Nouvelle-Zélande", admirablement documenté sur ce pays du pacifique sud et agrémenté de nombreuses photos. De notre côté, heureux de ce dénouement nous avons offert à chacun une bouteille d'un très bon vin à bulles !

Aux dernières nouvelles, j'ai vérifié, Eric Caille a remis sa pierre en place !

* Altruisme : Disposition à s'occuper d'autrui, à s'y intéresser d'une façon désintéressée, sans rien attendre en retour. Belle démonstration Messieurs ! Encore un grand merci !

Roland Covarel



12 janvier 2022, Assemblée générale de l'association "Châtillon Livres et Rencontres"

Pour mémoire c'est l'association qui gère la bibliothèque municipale.

13 adhérents étaient présents et 9 avaient envoyé une procuration.

Nous avons rappelé les activités de l'année 2021, (animations autour de Jean de la Fontaine en juillet, octobre et décembre, journée des auteurs en juillet, ventes de livres en juin et octobre, animations pour les enfants en décembre).

La bibliothèque est fréquentée par 59 adultes ainsi que 8 enfants. En outre les enfants de l'école y viennent chaque semaine.

Les 12 bénévoles ont assuré 4 ouvertures hebdomadaires toute l'année, *soit 203 ouvertures* et l'accueil des classes (*35 semaines, jeudi matin et après-midi*).

Ils ont aussi traité les dons de livres faits par les habitants, environ 400 ont été préparés pour être mis en rayon, et plus de 2000 pour être mis à la vente. Les ventes de livres et les subventions des mairies de Châtillon et de Menglon permettent à l'association d'avoir une trésorerie saine.

Pour le moment, la bibliothèque n'a pas

d'information sur sa localisation après la fin des travaux de la mairie. Une participante a indiqué sa préférence à ce sujet, mais l'association souligne que la bibliothèque est un service public et que c'est la mairie qui prendra la décision.

A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a élu le bureau : présidente Annick Lagnion, trésorier Serge Valade, secrétaire Denise Queyrel.

Les autres administrateurs sont Hélène Aubert, Martine Maillefaud, Josée Marchand, Sylvie Veye-Chareton.

Merci à tous ceux qui ont participé en se déplaçant ou en envoyant une procuration.

Les activités à venir :

Nous espérons participer au "Printemps des poètes" en mars ou avril. Le thème de cette année est "l'éphémère".

Si vous avez envie que nous inscrivions sur vos fenêtres ou vitrines des extraits de poèmes, pour faire flotter dans tous les villages des moments de poésie, dites-le nous !

L'équipe de la bibliothèque.

bibliotheque@mairie-chatillonendiois.fr



Coupes affouagères 2022

Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la mairie, avant le 28 février 2022.

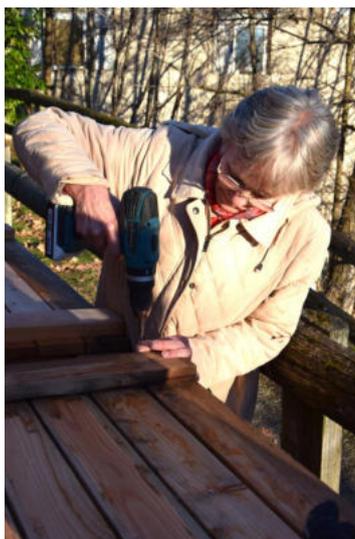
Pour mémoire les personnes qui peuvent se porter candidates doivent habiter la commune et s'engager à utiliser ce bois pour leur besoin personnel.

Il faut noter que les coupes seront situées sur l'ensemble de la commune nouvelle de Châtillon-en-Diois.



24 janvier 2022, Installation d'un nouveau composteur collectif

L'installation d'un composteur collectif sur le parking des Chaussières a été un succès. Aussi la municipalité a décidé d'en installer un second au Champ de Foire. Cette installation est possible grâce à la réponse de plusieurs bénévoles pour en assurer le suivi. Huguette Maillefaud, conseillère municipale en charge de ce dossier a pris soin de consulter les riverains. Ceux-ci ont exprimé leurs inquiétudes quant aux nuisances potentielles dues à la présence du composteur à cet endroit. Cependant, cet emplacement a été choisi parce que le plus éloigné possible de chaque riverain du Champ de



Quelques rappels :

Il faut bien suivre les instructions de dépôt :

- restes de légumes, marc de café, épluchures, coquilles d'œuf broyées, essuie-tout non imprimé,
- couper les déchets en morceaux si nécessaires,
- pas de produits carnés, pas de sacs en plastique même supposés biodégradables.

À chaque ajout, merci d'utiliser la griffe pour étaler. Il faut éviter les amas compacts qui ne pourront pas se décomposer correctement. Il est aussi demandé de mettre par-dessus les déchets un peu de copeaux de bois (bac de droite) qui permettent de structurer le compost.



Foire.

L'installation s'est déroulée prestement sous la direction d'Emmanuel Cron (CCD), avec la présence active des

référents bénévoles : Fabienne Caulet, Olivier Chabert, Nicolas Faivre d'Arcier et Pascale Gigon.

Hélène Aubert, absente ce jour-là, s'est aussi proposée pour participer à l'entretien du composteur.

Abonnez vous !

1) Pour recevoir l'Echo par mail et en couleur (le plus pratique !) :

Il suffit d'envoyer un message vide à l'adresse suivante :

information_mairie-subscribe@mairie-chatillonendinois.fr

Vous serez alors abonné automatiquement et pourrez vous désabonner tout aussi automatiquement.

Votre adresse ne sera communiquée à quiconque. La liste est modérée : vous ne recevrez pas de courriers indésirables.

2) Vous pouvez aussi lire et télécharger l'Echo sur le site web de la Mairie : (clic sur version .pdf)

<https://www.mairie-chatillonendinois.fr/spip.php?article16>

Aller sur le menu Informations municipales, puis sur Echo de Châtillon.

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

ISSN : 2744-046X Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD, Monique ORAND, Martine VINCENT